

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
de la séance du 18 novembre 2002

Présents

Frank BARON, James Mc CEARNEY.

Antoine ASSERAF, Julien BOURROUILHOU, Léonard GOURINAT, Thymée N'DOUR, Edmond ESPANEL.

Absents ou excusés

David ABIKER, Nicolas DAHAN, Erhard FRIEDBERG, Marie-Christine LABROUSSE (procuration Gilles LE CHATELIER), Gilles LE CHATELIER, Christian LEQUESNE (procuration James Mc CEARNEY).

Romuald DZOMO-NKONGO, Lénaïg BREDOUX (procuration Edmond ESPANEL), Anthony MESLE (procuration Thymée N'DOUR).

Assistaient à la séance

M. Richard DESCOINGS

directeur IEP

M. Guillaume PIKETTY

directeur adjoint, directeur des études

Mme Morgane LE BERRE

directrice de la scolarité

M. Xavier BRUNSCHVICG

directeur de la communication

Mme. Marina KUNDU

chargée de mission

*

* *

- | | |
|---|------|
| I. Résolutions complémentaires sur les conditions de passage en Cycle du diplôme des étudiants en accord d'échange. | p.2 |
| II. Départ à l'étranger des étudiants du premier cycle. | p.3 |
| III. Examens 2002 et informations sur la rentrée 2002-2003. | p.7 |
| IV. Sous-commission des libertés politiques et syndicales et des activités culturelles. | p.12 |
| V. Echanges d'informations sur des questions diverses. | p.12 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2002

La séance est ouverte à 18 h, sous la présidence de Thymée N'Dour, les deux présidents de la Commission paritaire étant absents.

I. RESOLUTIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES CONDITIONS DE PASSAGE EN CYCLE DU DIPLOME DES ETUDIANTS EN ACCORD D'ECHANGE

a) Exposé

Guillaume PIKETTY rappelle qu'il existe deux types d'admission en cycle du diplôme pour les étudiants ayant accompli tout ou partie de leurs études niveau *undergraduate* à l'étranger. Il s'agit soit du Cycle international d'études politiques (CIEP), qui est en fait une 4^{ème} année légèrement aménagée, soit, pour les étudiants ayant accompli au moins trois années dans un cycle d'enseignement supérieur à l'étranger, de la possibilité de venir suivre à Sciences Po quelques modules d'enseignement directement en rapport avec le cursus que ces étudiants suivent dans leur université d'origine. Les propositions de résolution présentées ce soir ont été examinées en groupe de travail après avoir été élaborées par la Direction des affaires internationales et des échanges et la Direction des études et de la scolarité. L'idée est de mettre au point un système qui permettra de répondre de façon transparente et rigoureuse à la demande d'un nombre croissant d'étudiants en accord d'échange, qui, après avoir suivi quelques modules à Sciences Po, souhaitent rester ou revenir à Sciences Po pour obtenir à terme le diplôme de l'IEP de Paris. Ces étudiants étaient une douzaine à la fin de la dernière année universitaire. Leur nombre devrait augmenter. Sept résolutions sont proposées à l'approbation de la Commission paritaire. En substance, elles posent d'abord qu'un étudiant en accord d'échange inscrit dans quelques modules du cycle du diplôme doit les suivre comme n'importe quel autre étudiant inscrit dans ce module. Le deuxième principe est qu'un étudiant venu à Sciences Po en accord d'échange et qui souhaiterait poursuivre ses études en cycle du diplôme afin d'obtenir le diplôme de Sciences Po devra faire l'objet d'une procédure d'admission en CIEP, qui est la procédure normale pour un étudiant international souhaitant entrer en cycle du diplôme. Si l'admission est prononcée, le jury du diplôme sera sollicité pour valider le cas échéant les modules déjà effectués dans le cadre de l'accord d'échange au titre de la scolarité de l'ensemble du cycle du diplôme. Guillaume Piketty précise que les étudiants en accord d'échange pourront soit rentrer dans leur université d'origine y achever leur cursus, pour ensuite se présenter à l'admission à Sciences Po selon les modalités prévues par ces nouvelles résolutions, soit rester à Sciences Po et passer le diplôme avant de rentrer achever leur cursus dans leur université d'origine.

b) Questions et observations

Edmond ESPANEL demande à Guillaume Piketty de rappeler quelles sont les modalités d'admission en CIEP, qui semblent être la colonne vertébrale de ces propositions de résolution.

Guillaume PIKETTY répond qu'elles sont fondées sur un dossier rendu par chaque candidat. Ce dossier prend en compte le cursus universitaire du candidat avant son entrée à Sciences Po et son niveau de français. L'admission est prononcée par un jury.

Antoine ASSERAF constate que la résolution 3 prévoit que les étudiants en échange sont soumis à l'ensemble des contrôles de validation. Il demande si l'assiduité est un critère de validation des modules.

Guillaume PIKETTY répond que les étudiants en accord d'échange sont des étudiants à part entière dans les modules qu'ils suivent. Ils sont donc soumis à l'ensemble des modalités d'évaluation, qui comprennent un contrôle continu. Dans l'évaluation de contrôle continu de chaque étudiant, la question de l'assiduité est prise en compte. Cela vaut pour l'ensemble des étudiants de Sciences Po.

c) Vote

Les sept propositions de résolutions sont approuvées à l'unanimité.

II. DEPART A L'ETRANGER DES ETUDIANTS DE PREMIER CYCLE

a) Exposé

Marina KUNDU rappelle que le départ à l'étranger des ces étudiants, organisé par la DAIE, Sciences Po Avenir, et le 1^{er} Cycle, est une obligation de scolarité depuis deux ans. Lorsque cette année à l'étranger est présentée aux étudiants devant partir, on leur rappelle leur responsabilité, qui commence avec la préparation au départ. Cette préparation se fait pendant toute la 2^{ème} année. Ils ont également une responsabilité d'accueil pendant cette 2^{ème} année, où ils sont mêlés à des étudiants étrangers en échange à Sciences Po. Une fois à l'étranger, ces étudiants ont des responsabilités sur place. En 2001-2002, 266 étudiants sont partis en séjour d'études à l'étranger, une grande partie dans des pays anglophones. Cette année, 302 étudiants sont partis. On constate des modifications dans la répartition des zones de départ. Le nombre d'étudiants partant en Italie et aux Etats-Unis a baissé. Un nombre plus important d'étudiants ont choisi l'Amérique latine, l'Espagne et le Portugal, les pays germanophones et les pays d'Europe centrale et orientale, ce qui s'explique en partie par le départ d'étudiants des 1^{ers} cycles délocalisés. On constate également une diversification vers l'Asie et l'Afrique. En ce qui concerne les stages à l'étranger, 54 étudiants sont partis en 2001-2002, contre 126 cette année. La majorité sont partis dans des pays d'Europe de l'Ouest. En ce qui concerne les ressources mises à la disposition des étudiants pour préparer le départ, une brochure contenant toutes les informations nécessaires leur est distribuée. Des rapports sont également mis à la disposition des étudiants dans les salles de documentation de la DAIE, ce qui leur permet de voir quelle a été l'expérience d'autres étudiants dans l'université qui les intéresse. Les sites Web de chaque université partenaire sont en lien avec le site de Sciences Po. Après les réunions d'informations, les étudiants peuvent avoir des entretiens personnels avec des membres de la DAIE, ce qu'ils font quotidiennement en novembre et décembre. Les journées internationales permettent également aux étudiants de se renseigner. Enfin, les étudiants internationaux en séjour d'études à Sciences Po sont une source d'information appréciables. Sciences Po a aujourd'hui 240 universités partenaires. Les étudiants ont donc un choix considérable et ont parfois du mal à se décider. Pour décider de leur destination, ils ont trois possibilités. Ils peuvent soit se tourner vers des disciplines nouvelles, soit approfondir ce qu'ils ont déjà fait à Sciences Po, soit choisir un séjour essentiellement linguistique. Par exemple, les étudiants partis en Inde suivent des enseignements en anglais et peuvent apprendre l'Hindi. Les séjours linguistiques concernent surtout l'Asie et l'Afrique du Nord. Les stages à l'étranger sont une étape vers l'insertion professionnelle. Parce qu'ils sont très différents de ce que les étudiants ont l'habitude de faire, ils demandent une forte motivation. Quatre grands secteurs proposent des stages aux étudiants : entreprises, administrations, secteur culturel et secteur humanitaire.

Deux phases permettent de préparer le départ à l'étranger. La première est la procédure d'orientation. Tout au long du premier semestre de la 2^{ème} année, les étudiants réfléchissent à ce qu'ils veulent faire. Ils ont jusqu'au 6 janvier pour remettre un dossier de candidature contenant leurs six préférences d'universités, une lettre de motivation, un CV, des relevés de notes et dans certains cas des résultats de tests de langue, notamment pour les pays anglophones. Une proposition de destination leur est présentée en fonction de ce dossier. La deuxième phase est l'admission proprement dite. Ce sont les universités d'accueil qui décident de l'admission des étudiants. Pendant le second semestre, les étudiants remplissent les dossiers d'inscription qui sont propres à chaque université. Ces dossiers sont extrêmement variés. Alors que certaines universités demandent une simple fiche à remplir comportant des détails biographiques, d'autres, par exemple en Californie, ont des dossiers de candidature particulièrement épais. La remise de ces dossiers coïncide malheureusement avec les examens et les

vacances, en raison du calendrier des universités partenaires. Avant le départ, il faut également une préparation logistique, notamment pour les visas, les billets d'avion et l'assurance médicale.

En ce qui concerne la procédure de présélection à partir des dossiers, en lien avec le 1^{er} cycle, la DAIE ou Sciences Po Avenir examinent le profil d'ensemble de la candidature, le degré d'implication de l'étudiant, la cohérence du projet et, pour certaines universités, les résultats académiques et le niveau de langue. Ensuite, une Commission d'orientation composée de responsables du 1^{er} cycle, de la DAIE, de Sciences Po Avenir et d'élus étudiants propose une affectation à l'étudiant début février.

Les étudiants en séjour d'études ou en stage à l'étranger restent inscrits à Sciences Po et doivent donc payer leurs frais de scolarité à l'Institut. Ils ne paient donc pas de droits de scolarité dans les universités d'accueil, ce qui est particulièrement appréciable pour les universités nord-américaines. Mais certaines universités peuvent exiger d'autres types de frais qui ne sont pas directement liés à la scolarité. En dehors de l'Europe, ils ne conservent malheureusement plus leur couverture sociale. Ils doivent donc prendre une assurance maladie avant leur départ, ce qui peut être coûteux en Asie et en Amérique du Nord. Les étudiants boursiers conservent généralement leur bourse. En ce qui concerne le fonds de mobilité internationale de Sciences Po, deux critères sont pris en compte : le critère social et le coût de la vie dans le pays d'accueil. En 2001-2002, 147 000 euros ont été distribués à 40 % des étudiants partant à l'étranger. Cette année, ce fonds a été doté de 250 000 euros. D'autres sources d'aide financière existent en dehors de Sciences Po. Il revient aux étudiants de se renseigner sur les bourses SOCRATES ou sur les aides de leur région ou de leur ville d'origine. Pour les stages, il y a des possibilités de bourses pour certains projets spécifiques.

Le passage en 4^{ème} année est conditionné par la validation de l'année à l'étranger. Les étudiants doivent passer au minimum huit mois à l'étranger, qu'ils fassent un stage ou un séjour d'études. A l'issue de cette année, ils doivent rédiger un rapport de dix pages pour les séjours d'études et de 20 pages pour les stages. Pour valider le séjour d'études, il faut en outre fournir en début d'année à la DAIE la liste des enseignements suivis. Les étudiants doivent suivre le même nombre de cours qu'un étudiant régulièrement inscrit dans l'université d'accueil. Dans une université européenne, cela correspond à 50 à 60 crédits. Ils doivent par ailleurs respecter les exigences propres à chaque université d'accueil, par exemple en ce qui concerne les modalités de participation ou la définition du plagiat. A leur retour, les étudiants doivent présenter les relevés de notes obtenus pendant le séjour. En ce qui concerne les stages, Sciences Po Avenir va introduire cette année une forme de « contrôle continu ». Un questionnaire sera envoyé tous les deux mois aux étudiants, afin d'évaluer leurs progrès. A l'issue du stage, une lettre de recommandation ou d'évaluation doit être fournie par le directeur de stage.

L'année prochaine, 433 étudiants partiront à l'étranger. Parmi eux, 23 viendront de Dijon, 41 de Nancy et 22 de Poitiers. A l'heure actuelle, 517 places sont proposées en séjour d'études. L'offre finale de stages n'est pas encore connue.

b) Questions et observations

Julien BOURROUILHOU demande à quel moment se réunit la Commission d'orientation et qui sont les étudiants qui y ont participé l'année dernière.

Marina KUNDU répond qu'elle se réunit début février. L'année dernière, Simon Janin et Anthony Meslé y ont participé.

Richard DESCOINGS précise qu'il s'agit du vice-président étudiant du Conseil de Direction et du président étudiant de la Commission paritaire.

Léonard GOURINAT demande si le fonds de mobilité internationale s'applique aussi pour les stages à l'étranger.

Marina KUNDU répond par l'affirmative. Lorsque les stages ne sont pas rémunérés, les mêmes critères d'attribution que pour les séjours d'études sont pris en compte.

Edmond ESPANEL constate que pour la validation des séjours d'études, les critères académiques sont pris en compte. Pour les stages, il demande comment sont appréciés les éléments fournis par le

directeur de stage. Il souhaite savoir ce qui se passe lorsque l'année n'est pas validée. L'étudiant peut-il repartir à l'étranger dans ce cas ?

Marina KUNDU répond qu'il peut être difficile d'apprécier la lettre du directeur de stage. Certains écrivent des lettres très complètes alors que d'autres remettent une lettre trop courte pour réellement évaluer ce qu'a fait l'étudiant. Dans ce cas, Sciences Po Avenir peut leur demander plus d'éléments. C'est pour cette raison que le rapport est plus important pour les stages que pour les séjours d'études. C'est également pour cela que Sciences Po Avenir vient d'instaurer une sorte de contrôle continu, afin d'avoir plus d'éléments d'appréciation plus tôt dans l'année. En ce qui concerne les séjours d'études, les chargés de mission prennent en compte les rapports et les relevés de notes, qui sont ramenés sur une échelle de notation de 1 à 20. Ces rapports et relevés de notes sont ensuite examinés par une Commission de validation qui comprend deux enseignants et les chargés de mission présentant les dossiers. Cette année, une vaste majorité de dossiers ont été validés sans difficulté. Il y a eu quelques cas où il a été impossible de trancher le jour de réunion de la Commission, parce qu'il manquait les relevés de notes, notamment sur la zone germanophone. En effet, les examens ont lieu tardivement en Allemagne, parfois jusqu'en septembre. Quelques cas ont donc été mis en attente. Le cas de ces étudiants devrait être réglé d'ici la fin de la semaine. En cas de non validation de l'année à l'étranger, la direction estime qu'il n'est pas souhaitable que l'étudiant passe une deuxième année à l'étranger, notamment pour donner la priorité aux étudiants devant partir cette année. Il est plutôt envisagé qu'un étudiant dans ce cas reste en France et effectue un stage, éventuellement pendant un semestre, pour rattraper les crédits qui lui manquent, l'année à l'étranger valant 60 crédits. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'une règle fixe et que les cas éventuels seront examinés individuellement.

Edmond ESPANEL constate qu'il n'y a donc pas de règle établie et connue des étudiants avant leur départ à l'étranger.

Richard DESCOINGS répond que la façon la plus inéquitable de traiter les étudiants est d'élaborer des règles abstraites. Il serait beaucoup plus simple pour Sciences Po de se contenter de vérifier que les examens ont été validés dans les universités d'accueil. Cela permettrait d'expliquer tranquillement à tout étudiant, quelles que soient les causes de la non validation de son séjour d'études, qu'il doit recommencer toute son année. Mais cela irait à l'encontre des intérêts des quelques étudiants dans ce cas. Pour le moment, la validation repose sur une relation de confiance entre l'étudiant et son université d'accueil, entre son université d'accueil et Sciences Po et entre l'étudiant et Sciences Po. Si on assistait à des dérives, il faudrait penser à réglementer plus strictement la validation.

Cela risquerait de se retourner contre les étudiants. En revanche, certaines choses doivent être très claires dès le départ, notamment le type d'attitudes et de fautes qui ne sont pas admissibles. Ainsi, de nombreuses universités ont un code d'honneur au respect duquel s'engage tout étudiant accepté dans ces universités. Richard Descoings est consterné par les rares cas d'étudiants de Sciences Po qui n'ont pas résisté à la tentation du plagiat. Cela constitue pour les étudiants concernés une honte infamante, en premier lieu dans l'université d'accueil, où le plagiat peut faire l'objet d'une désignation publique. Il est également infamant pour un étudiant vis-à-vis de sa famille d'être expulsé d'une université pour plagiat. Enfin, c'est infamant vis-à-vis de Sciences Po. Richard Descoings traite actuellement le cas d'un étudiant qui se trouve dans cette situation et qui le paie très cher en termes personnels. Les étudiants sont pourtant prévenus à l'avance que le plagiat est l'un des plus graves crimes contre l'esprit. Il pense que Sciences Po pourrait s'inspirer de ce type de code d'honneur, notamment en ce qui concerne l'utilisation des fiches techniques et des fiches de lecture en accès direct partagé. Sciences Po sera de plus en plus vigilant sur ce point, quitte à remettre en question certains exercices. S'il n'est plus possible de demander aux étudiants de faire des fiches techniques parce que toutes les fiches techniques sur tous les sujets traités à Sciences Po sont en accès direct sur Internet, on considèrera que cet exercice n'a plus de raison d'être. En ce qui concerne les stages, les choses vont généralement beaucoup plus vite. Il y a peu de chances que les étudiants aillent jusqu'au bout du stage lorsque le service n'est pas satisfait du stagiaire ou lorsque le stagiaire n'est pas content de son stage. Tout cela est d'ordre conventionnel et non unilatéral.

Edmond ESPANEL précise qu'il ne remettait pas en cause les conditions posées avant le départ, qui sont relativement transparentes. Il souhaite simplement que les étudiants soient clairement renseignés sur ce qui se passe en cas de non validation. Il admet qu'il est préférable de traiter les cas des étudiants en tenant compte du contexte, dès lors que cette contextualisation se fait dans un cadre précis, selon des règles publiques et acceptées par les différentes parties concernées.

Richard DESCOINGS souligne qu'elles ne sont pas toujours acceptées. Le fait que des étudiants ne soient pas satisfaits ne signifie pas qu'une sanction ne s'appliquera pas. Mais il admet qu'il faut que les étudiants soient informés de l'issue possible d'une non validation. A l'issue de l'année 2001-2002, sur tous les étudiants partis à l'étranger, il y a eu trois cas très différents qui ont soulevé des interrogations. Cela pourra faire jurisprudence. Mais on ne pourra pas imaginer toutes les situations qui peuvent se présenter.

Frank BARON demande si le coût de la vie dans certains pays pèse sur le choix de la destination par les étudiants les plus défavorisés ou si le fonds de mobilité internationale permet d'empêcher cela.

Marina KUNDU répond que l'idée est d'éviter de pénaliser un étudiant défavorisé voulant partir dans certains pays. Mais il faut que les étudiants soient réalistes parce que le coût de la vie dans certaines destinations peut varier du simple au double.

Richard DESCOINGS ajoute que le fonds de mobilité internationale attribue des bourses dont le montant peut être le double des bourses versées par le ministère de l'Education nationale. Par exemple, des bourses ont pu aller jusqu'à 7 500 euros. Pour attribuer ces bourses, on croise les revenus de l'étudiant et le coût de la vie. Mais on ne peut pas tout faire. Par exemple, pour un étudiant souhaitant aller à Tokyo, il faut tenir compte non seulement du coût de la vie, mais du prix du billet d'avion et de la situation du logement par rapport à l'université. Il précise que ce genre de considération n'est pas déterminant pour proposer une destination aux étudiants. Pour un étudiant ayant des revenus faibles qui arriverait avec un projet intellectuel et pédagogique très construit, par exemple après avoir étudié le japonais pendant deux ans, Sciences Po fera un effort particulier.

Thymée N'DOUR constate que certaines universités, notamment aux Etats-Unis, accordent une grande importance au niveau de langue. Elle demande si les chargés de mission prennent en compte ce niveau pendant la présélection. Elle souligne que l'un des intérêts de l'année à l'étranger est l'amélioration du niveau de langue. Il est dommage que des étudiants qui s'en sortent en anglais ne puissent pas aller dans certaines universités, alors qu'ils pourraient assez vite s'améliorer une fois sur place.

Marina KUNDU répond que ces conditions sont fixées par les universités partenaires.

Antoine ASSERAF demande quelles ressources sont mises à la disposition des étudiants pour préparer le TOEFL. Il souligne que c'est un test difficile.

Marina KUNDU estime que le TOEFL n'est pas une évaluation très pertinente du niveau de langue. L'IELTS est un meilleur test, mais il n'est pas accepté aux Etats-Unis. Les étudiants préparant le TOEFL peuvent passer des tests d'essai au service audiovisuel auprès de Madame Thackwell.

Léonard GOURINAT remarque que le coût d'inscription au TOEFL est de 110 dollars. Il demande s'il y a une aide financière spécifique pour les étudiants s'inscrivant à ce test.

Richard DESCOINGS fait remarquer que le système d'accords de Sciences Po offre des avantages uniques au monde par rapport au montant des droits de scolarité. Aujourd'hui, l'Etat ne finance pas ce genre de dépenses. A trop exiger la gratuité, on risque de faire sortir l'enseignement supérieur de la catégorie des biens publics. Il risque de mourir en termes intellectuels et en termes de dynamisme à cause de la concentration des engagements syndicaux contre la prise en considération du réel dans le monde. Qu'entend-on par la prise en charge de dépenses supplémentaires par Sciences Po ? Est-ce le financement public, qui constitue 80 % du financement de Sciences Po ? La réponse est non. Est-ce à la formation continue, aux droits de scolarité ou à la taxe d'apprentissage de prendre en charge ces dépenses ? Toute demande de gratuité supplémentaire dans un système qui est déjà totalement anti-redistributif sur le plan social est choquante et aboutit à une impasse en termes de développement de

l'institution. Richard Descoings indique qu'il n'a pas trouvé aujourd'hui le moyen de faire prendre en charge par Sciences Po le coût du TOEFL.

Antoine ASSERAF demande si l'administration du TOEFL n'a pas prévu un système d'exonération totale ou partielle pour les étudiants ayant des difficultés financières.

Thymée N'DOUR pense que cette question est liée à la question de savoir si le choix de la destination par les étudiants est réellement libre. Le fonds de mobilité internationale existe, mais les étudiants ne sont pas suffisamment informés à son sujet. En outre, un véritable phénomène d'autocensure lié au coût du TOEFL et au coût de la vie dans certaines destinations intervient dans le choix des étudiants. Même lorsque le fonds de mobilité internationale accorde une aide importante, les rapports de séjours des étudiants montrent qu'un certain nombre de coûts annexes peuvent être très élevés, notamment dans certaines universités américaines.

Richard DESCOINGS est d'accord sur le fait qu'il faut développer l'information des étudiants sur le fonds de mobilité internationale.

Marina KUNDU indique que la brochure et les réunions de rentrée informent les étudiants sur le fonds de mobilité internationale et sur les ressources extérieures à Sciences Po. L'année dernière, un étudiant a obtenu cinq petites bourses différentes qui lui ont permis de partir en Californie. Un autre étudiant est parti à Georgetown. Au moment de l'examen de son dossier de candidature, l'université de Georgetown a exigé que cet étudiant montre qu'il avait environ 10 000 dollars à sa disposition, ce qui n'était pas le cas. Ghislaine Fau a envoyé un courrier à l'université et a réussi à débloquer la situation.

III. EXAMENS 2002 ET INFORMATIONS SUR LA RENTREE 2002-2003

a) Exposé

Guillaume PIKETTY rappelle que les dossiers remis aux membres de la Commission paritaire comprennent trois documents. Le premier est un bilan statistique de l'année 2001-2002, le deuxième traite des procédures de sélection et le troisième présente les effectifs provisoires de Sciences Po. En ce qui concerne le bilan de l'année 2001-2002, on a constaté des taux de succès en fin d'année très élevés aussi bien en 1^{er} cycle qu'en cycle du diplôme.

Cela s'explique par la très bonne qualité des étudiants et des enseignants, qui font l'objet d'une sélection sévère pour venir étudier à Sciences Po ou pour y enseigner. Le nombre d'étudiants du programme international en 2^{ème} année et du CIEP ayant demandé à rester à Sciences Po, soit pour passer en cycle du diplôme, soit pour passer en 5^{ème} année, ne cesse d'augmenter. 139 étudiants du programme international ont obtenu suffisamment de crédits pour passer en cycle du diplôme. 82 d'entre eux ont souhaité le faire. Une partie d'entre eux sont restés à Sciences Po cette année. Les autres sont repartis dans leur université d'origine pour y terminer leur cursus avant de revenir à Sciences Po. Sur les 169 étudiants du CIEP ayant obtenu le nombre de crédits permettant de passer en 5^{ème} année, 120 ont décidé de s'inscrire en 5^{ème} année, afin d'obtenir le diplôme de Sciences Po. Les étudiants étrangers qui décident de rester plus longtemps à Sciences Po pour y compléter leur cursus ont généralement de très bons résultats. En ce qui concerne les majeures de spécialisation, en juillet dernier, le jury du diplôme a examiné la première promotion qui a pu pleinement bénéficier des nouvelles modalités d'études mises en place il y a deux ans. Deux constats se dégagent. Le premier est que les mentions bilingues sont nombreuses. Sur 858 diplômés, 249 étudiants ont obtenu une mention bilingue. L'obtention de cette mention implique de valider un certain nombre d'enseignements dans une même langue. Cela atteste d'un excellent niveau dans la langue choisie. Le deuxième constat est que seulement 64, 3 % des diplômés de juillet 2002 ont fait un parcours leur permettant de valider une majeure de spécialisation. Il y a deux ans, les Conseils avaient imaginé que la proportion d'étudiants construisant une majeure de spécialisation serait plus importante. Deux raisons expliquent qu'elle soit plus faible que prévu. La première est qu'un certain nombre d'étudiants qui avaient entrepris de construire une majeure ont échoué à l'un des modules constitutifs de la majeure, tout en obtenant leur diplôme. La deuxième explication est que la proportion des étudiants

qui entrent à Sciences Po en ayant déjà une spécialisation relative liée à leurs études antérieures, et qui ont donc un souhait moins fort de se spécialiser, est plus importante que ce qui avait été anticipé. Cela montre l'intérêt d'une réforme qui a permis à chaque étudiant en cycle du diplôme de construire un parcours de formation qui lui est propre et qu'il peut adapter à ce qu'il a fait avant d'entrer à Sciences Po et à ce qu'il souhaite faire par la suite.

En ce qui concerne les procédures d'admission pour l'année 2002-2003, le nombre de candidatures à l'examen d'entrée en 1^{ère} année s'est stabilisé à un haut niveau après la hausse des années précédentes. Les candidats à l'admission au titre d'une mention très bien ont augmenté, ainsi que le nombre des admis. Le nombre des étudiants admis au titre des conventions d'éducation prioritaire a augmenté. Ils étaient 17 l'année dernière et sont 33 cette année. Les 17 étudiants admis l'an dernier ont bien réussi. 13 d'entre eux sont passés en 2^{ème} année sans difficulté et 2 autres sont passés avec quelques modules à rattraper. Seuls 2 étudiants de ce groupe ont donc dû redoubler la 1^{ère} année. S'agissant des procédures pour les étudiants internationaux, on a constaté des taux d'augmentation très importants qui s'expliquent par la montée en puissance des 1^{er} cycles délocalisés. En ce qui concerne l'admission en 2^{ème} année, les candidatures avec mention très bien ont diminué et les candidatures à l'examen d'entrée se sont stabilisées. La proportion d'étudiants admis a diminué. La première explication à cela est le niveau des candidats qui se sont présentés. L'ensemble des procédures d'entrée en 1^{er} cycle sont confiées à l'Inspection générale de l'Education nationale qui se charge de l'établissement des propositions de sujets choisis par le directeur, de la composition des équipes de correction et de l'animation des jurys avec Sciences Po. Ces équipes ont jugé les candidats de cette année moins performants que ceux de l'année dernière. En outre, Sciences Po souhaite rééquilibrer les populations admises en 1^{ère} année par rapport à celles admises en 2^{ème} année. L'idée est d'augmenter le nombre d'étudiants qui effectuent la totalité du 1^{er} cycle puis du cycle du diplôme. Il faut remarquer que les étudiants qui rejoignent Sciences Po en 2^{ème} année sont, parmi toutes les populations d'étudiants admis à l'Institut, ceux qui démissionnent le plus. Typiquement, ce sont des étudiants qui étaient en hypokhâgne ou en première année de préparation, qui ont été admis en khâgne et à Sciences Po et qui arbitrent entre les deux. S'agissant du programme international, on constate comme en 1^{ère} année des taux d'augmentation extrêmement importants liés à la montée en puissance des 1^{ers} cycles délocalisés.

Près de 90 % des étudiants du programme international ont été admis dans le cadre d'accords d'échanges, le reste étant entré à Sciences Po au terme d'une procédure d'admission.

Pour l'admission en 4^{ème} année, le nombre de candidats, qui avait déjà augmenté en 2001, a augmenté de 22% en 2002. C'est probablement une réponse à la nouvelle offre de formation que propose Sciences Po. Le niveau des candidats a également augmenté. Le dernier admissible au printemps 2002 avait deux points de moyenne en plus sur les épreuves d'admissibilité que le dernier admissible de l'année 2001. Le résultat est nettement moins satisfaisant s'agissant de la formation continue diplômante. La direction tente de faciliter l'intégration des étudiants admis en formation continue et de les aider par tous les moyens à accomplir leurs études à Sciences Po dans les meilleures conditions possibles. Sciences Po tente de le faire savoir, mais cela ne suffit visiblement pas. Le nombre de candidats à la formation continue diplômante n'a pas augmenté. S'agissant du CIEP, le nombre des candidats avait beaucoup augmenté de 2000 à 2001 et il a presque autant augmenté de 2001 à 2002.

L'augmentation du nombre des candidatures et du niveau des candidats se constate également en 3^{ème} cycle. Tous DEA confondus, le nombre de candidats à l'entrée en DEA a augmenté de plus de 200, passant de 703 à 916. Tous DESS confondus, le nombre de candidats est passé de 1079 à 1389. Un nouveau DESS a été créé. Il s'agit du DESS droit et globalisation, créé et co-animé par Sciences Po et Paris I. Guillaume Piketty souligne que les effectifs de cette année sont encore provisoires, puisqu'un certain nombre de procédures d'inscription administratives ne sont pas arrivées à leur terme.

b) Questions et observations

James Mc CEARNEY indique qu'à la rentrée 2002, en conférence de langues de 1^{er} cycle, les conférences n'ont eu des effectifs stables qu'à partir de la cinquième semaine d'un semestre qui, pour des besoins d'évaluation, n'en comporte que treize. C'est extrêmement dommageable pour la qualité

de l'enseignement. Il demande donc à la direction d'être extrêmement rigoureuse sur les possibilités de changement ouvertes aux étudiants. Son expérience lui a montré que les deux raisons de changement de groupe sont soit que des étudiants n'ont pas effectué l'inscription en ligne avant le début du semestre, soit que des étudiants se retrouvent dans un groupe correspondant au résultat du test de niveau et estiment qu'ils ont un niveau supérieur. Les maîtres de conférence perdent énormément de temps à traiter ces cas qui sont relativement nombreux. Il souhaite que les effectifs puissent être stables à partir de la troisième semaine au plus tard.

Edmond ESPANEL est satisfait de voir que les trois grandes missions de Sciences Po ressortent dans les majeures choisies par les étudiants, particulièrement pour l'administration d'Etat et les métiers de l'entreprise. La part relativement faible des majeures de recherche est compensée par l'augmentation dans les DEA. Mais il a l'impression que près de 70 % des étudiants en cycle du diplôme sont entrés par la procédure d'admission en 4^{ème} année, ce qui est une spécificité de Sciences Po, qui est la seule grande école en France où la majorité des étudiants arrivent dans les deux dernières années. Il demande comment cette proportion se situe dans l'orientation stratégique et pédagogique de Sciences Po. Elle est parfois difficilement comprise par les recruteurs, voire mal jugée. Certains d'entre eux s'inquiètent d'une possible baisse de niveau.

Richard DESCOINGS lui demande s'il pense que l'accueil de diplômés d'universités fait baisser la qualité du diplôme de Sciences Po.

Edmond ESPANEL répond qu'il ne veut pas dire cela. Mais la proportion d'étudiants ayant suivi l'intégralité du cursus de Sciences Po est en baisse. Cela peut troubler la visibilité du diplôme auprès des recruteurs. Il demande comment cette évolution est prise en compte dans l'orientation pédagogique et stratégique de Sciences Po.

Richard DESCOINGS répond que c'est un sujet complexe et multidimensionnel. La répartition entre 60 % de diplômés recrutés après un diplôme universitaire et 40 % de diplômés entrés après le baccalauréat n'a pas toujours été fixe.

Dans les années 80-90, il y a eu une croissance de l'entrée par procédure d'admission en cycle du diplôme par rapport à l'entrée après le baccalauréat. Le fait d'accueillir des publics variés est une richesse pour Sciences Po. Cette variété ne se retrouve pas seulement dans les différents niveaux de recrutement, mais aussi dans l'accueil d'un nombre croissant d'étudiants internationaux. Une fois qu'on a posé cette question de principe, où placer le curseur ? Il faut tenir compte de trois éléments forts. Le premier est la pression à l'entrée. Le deuxième est l'appréciation des recruteurs. Le troisième est l'évolution générale du système d'enseignement supérieur. La pression à l'entrée est très forte après le baccalauréat. On le voit avec les taux de sélection, qui sont très différents à l'entrée post-baccalauréat et à l'entrée en 4^{ème} année. On ne peut pas être indifférent à cette pression et il faut trouver une solution devant l'augmentation du nombre de candidatures à l'entrée en 1^{er} cycle. En ce qui concerne les recruteurs, il est vrai qu'il est beaucoup plus difficile de définir une formation dans laquelle on entre à des moments si différents de l'enseignement supérieur et avec une durée et un contenu de cursus aussi différents. Pour autant, Richard Descoings estime que l'avantage qui résulte de la diversité l'emporte largement sur les inconvénients de l'absence d'unicité. Il faut cependant prendre en compte les signaux envoyés par le marché du travail. Le troisième élément est l'évolution du système d'enseignement supérieur. On va au devant de gigantesques bouleversements. La mastérisation et l'adoption du système 3-5-8 par l'université française vont transformer radicalement les choses. Ce bouleversement sera plus fort dans les universités traditionnelles, qui ont des DEUG, des licences, des maîtrises et des DEA, mais Sciences Po est aussi concerné. Que vont devenir les DEA et les DESS à Sciences Po ? Quelles transformations et quel équilibre y aura-t-il entre le mastère général que constitue aujourd'hui le diplôme d'établissement et les « sur-mastères » qui résulteront de la transformation des DEA et DESS ? D'une certaine manière, Sciences Po s'est assez bien préparé, puisque le recrutement en mastère se fait à la fin de la 3^{ème} année ou au début de la 4^{ème} année, ce qui est bien ce qui est prévu par le décret d'avril 2002. La grande question qui se pose aujourd'hui est celle de la sélection à l'entrée dans les mastères d'université. Le décret de 2002 est clair sur un point : il n'y aura pas de sélection au sein des étudiants qui auront obtenu une licence pour entrer en première

année de maîtrise. En revanche, il y a sélection entre la première et la deuxième année de maîtrise, qui correspondent à la 4^{ème} et à la 5^{ème} année de Sciences Po. Quelles seront les conséquences de ce décret sur les universités ? Vont-elles constituer des mastères sélectifs en réalité dès la première année de maîtrise ou bien créer des mastères « grand public » ouverts à tous, mais qui risqueront d'être sous-évalués par rapport aux mastères sélectifs ? Cette grande question, qui n'est pas résolue, est en train de déchaîner les passions dans les universités. Aujourd'hui, dans les universités, la sélection n'a lieu qu'entre la maîtrise et le 3^{ème} cycle, ce qui permet de conserver un minimum de qualité à l'ensemble des établissements universitaires. Dans les universités qui ne pratiquent pas de sélection, un grand nombre d'universitaires sont extrêmement inquiets à l'idée que les universités en viennent à délivrer des mastères qui seront totalement sous-évalués par rapport aux mastères des grandes écoles. Sciences Po sera attentif à l'évolution de ce système d'enseignement supérieur global pour savoir dans quelle mesure on sélectionnera les futurs diplômés à l'entrée en 4^{ème} année. Devant ces trois éléments, le directeur estime qu'il faut maintenir les deux voies d'accès et qu'il ne faut pas apporter de bouleversements considérables à l'équilibre actuel. On peut tendre vers une répartition 50-50 plutôt que 40-60. Mais il ne faut pas remettre en cause ces deux voies d'accès à Sciences Po.

Edmond ESPANEL est également favorable à la diversification des parcours et des profils en cycle du diplôme, qui est compatible avec un rééquilibrage au profit des étudiants entrés après le baccalauréat. Face à cette pression à l'entrée et à l'augmentation subséquente des effectifs, il demande si la dotation globale de l'Etat a augmenté ces dernières années.

Richard DESCOINGS répond que c'est une question qui n'est pas traitée. L'évolution de la dotation globale de fonctionnement de Sciences Po a peu pris en considération l'évolution du nombre d'étudiants.

Edmond ESPANEL pense que cela pourrait finir par créer quelques tensions sur les autres ressources de l'IEP.

Richard DESCOINGS admet que cela pourrait être le cas. La solution simple serait le malthusianisme, qui permet d'économiser sur la location de locaux, d'éviter de nouveaux recrutements d'enseignants et de maintenir des coûts de fonctionnement stables. Faut-il, au nom de la pression budgétaire, accroître le malthusianisme ? C'est une vraie question. Un certain nombre de composantes de l'université française y sont favorables. La pression est très forte du côté des IEP de province pour que l'IEP de Paris soit extrêmement malthusianiste. Ils voient toute augmentation des effectifs à Paris comme une atteinte à la survie des IEP de province. Il y a donc une pression forte de ces IEP pour maintenir la caractéristique de l'IEP de Paris en termes d'élitisme, même s'ils critiquent par ailleurs cet élitisme dans la presse. Du côté de l'Etat, il y a une vraie interrogation. L'Etat craint qu'une augmentation des effectifs se traduise par une demande d'accroissement des ressources. L'Institut n'est pas aidé par les organisations syndicales étudiantes qui appellent à la réduction des ressources de Sciences Po. Le directeur ne pense pas que cela reflète l'opinion de la majorité des étudiants de Sciences Po, mais cela constitue une difficulté supplémentaire dans ses négociations budgétaires avec la direction de l'enseignement supérieur. En outre, la hausse très forte des candidatures à l'entrée à Sciences Po n'est pas appréciée par les autres établissements à admission sélective, qui craignent que cela ne réduise leur nombre de candidats. Une des grandes questions qui se pose aujourd'hui, et à laquelle Richard Descoings n'a pas de réponse toute faite, est celle de la position que doit avoir Sciences Po vis-à-vis des hypokhâgnes et des khâgnes.

Julien BOURROUILHOU demande si la mastérisation des DEA fonctionne bien et si beaucoup d'étudiants profitent de la possibilité de faire un DEA en même temps que la cinquième année à Sciences Po. Il rappelle que l'année dernière, très peu d'étudiants l'ont fait.

Guillaume PIKETTY répond que le nombre d'étudiants qui envisagent de s'engager dans cette voie de double diplôme DEA – Diplôme de Sciences Po a augmenté. Cette année, les commissions d'admission des DEA ont admis plus de candidats en double cursus.

Richard DESCOINGS précise que la mastérisation n'est pas la création de ce double cursus. La mastérisation est la disparition des DEA et des DESS d'abord comme structures de scolarité, puis

comme diplômes nationaux. La structure de scolarité qui va les remplacer, le mastère, sera organisée sur deux années correspondant à la 4^{ème} et à la 5^{ème} année de Sciences Po. C'est un bouleversement considérable par rapport à la situation actuelle. Toutes les universités en sont au début de la réflexion sur ce changement.

Julien BOURROUILHOU indique que quand il a parlé de mastérisation, il pensait à l'intégration progressive des DEA dans la scolarité du cycle du diplôme.

Guillaume PIKETTY ajoute que le dernier DEA qui n'avait pas souhaité adopter la possibilité de double diplôme semble envisager de rejoindre le processus adopté par tous les autres DEA de Sciences Po. C'est un autre signe positif. Les premiers étudiants qui se sont inscrits en double diplôme DEA – diplôme de Sciences Po l'ont fait avec succès. A l'exception d'un étudiant qui a connu quelques difficultés dans la rédaction de son mémoire de DEA, tous ont obtenu le diplôme de Sciences Po et le DEA.

Il répond à James Mc Cearney en promettant d'abord de sensibiliser plus encore les étudiants entrés par la procédure d'admission sur l'importance du test de langue. Il faut leur faire comprendre que ce test rend un verdict qui devra ensuite être respecté. Il s'engage à être plus ferme, à condition d'être soutenu par tous les maîtres de conférence. Les changements de composition des conférences jusqu'à six semaines après la rentrée ne sont heureusement pas généralisés, mais ils doivent être combattus.

Antoine ASSERAF pense qu'il faut permettre la mobilité des étudiants pendant les deux premières semaines d'enseignement, quand il n'y a pas forcément d'adéquation entre le niveau réel des étudiants et la conférence où ils ont été placés. Si on encourage les étudiants à vraiment chercher le niveau qui leur est adapté les deux premières semaines, il y aura moins de tentatives de changement les semaines suivantes.

IV. ELECTION PARTIELLE DE LA SOUS-COMMISSION DES LIBERTES POLITIQUES ET SYNDICALES ET DES ACTIVITES CULTURELLES

Morgane Le BERRE indique qu'il faut procéder à une élection partielle afin de compléter la sous-commission des libertés politiques et syndicales et des activités culturelles. L'élection proprement dite avait eu lieu le 11 mars 2002. Pour mémoire, la sous-commission est composée de deux élus titulaires étudiants et de deux élus titulaires enseignants, ainsi que de deux suppléants étudiants et de deux suppléants enseignants. Les titulaires étudiants étaient Romuald Dzomo-N'Kongo et Gwenaëlle Perrier et les titulaires enseignants David Abiker et Frank Baron. Gwenaëlle Perrier et sa suppléante Claire Pierrot ayant récemment démissionné, il faut élire un titulaire étudiant et son suppléant. Elle demande s'il y a des candidats.

Thymée N'DOUR est candidate au poste de titulaire étudiante.

Edmond ESPANEL se présente comme suppléant.

Thymée N'Dour et Edmond Espanel sont élus à l'unanimité membres titulaire et suppléant de la sous-commission des libertés politiques et syndicales et des activités culturelles.

V. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Antoine ASSERAF souhaite des informations sur l'évolution de certains dossiers en cours. En ce qui concerne l'amélioration de l'offre à la cafétéria par le CROUS, il demande si des salades supplémentaires et des soupes sont maintenant proposées aux étudiants.

Morgane Le BERRE lui répond qu'elle n'a pas pu le vérifier. Mais le responsable du CROUS lui a certifié que cette offre supplémentaire était en cours d'instauration.

Antoine ASSERAF ajoute que le directeur du CROUS avait indiqué qu'il envisagerait l'ouverture d'une deuxième caisse ainsi que l'installation d'un micro-ondes.

Morgane Le BERRE répond que le CROUS a donné son accord pour le micro-ondes et que la question doit être traitée en interne. Il reste à voir si l'installation d'un micro-ondes répond aux normes de sécurité. En ce qui concerne la deuxième caisse, elle contactera la direction du CROUS pour plus de précisions. Antoine Asseraf avait aussi posé une question sur la possibilité d'instaurer un tri collectif à Sciences Po. Là encore, la question doit être traitée en interne. La direction de la logistique étudie le dossier.

Antoine ASSERAF demande si la pause d'écrans plasma à la nouvelle cafétéria est toujours prévue.

Xavier BRUNSCHVIGG distribue une note interne qui concerne la réflexion menée sur les écrans plasma, notamment leur contenu et leurs objectifs. Il ajoute que les suggestions des étudiants sont bienvenues. Il rappelle qu'une question avait été posée sur le nombre d'étudiants utilisant leur messagerie. Il distribue les statistiques sur l'utilisation de la messagerie par les étudiants et les enseignants.

Richard DESCOINGS ajoute que l'installation d'écrans plasma sera liée aux contraintes budgétaires pour 2003. Cette installation ne pourra pas être considérée comme une dépense prioritaire.

Antoine ASSERAF demande si les deux panneaux d'affichage inutilisés dans la Péniche pourraient être consacrés à une version papier de la *newsletter*, ainsi qu'à des informations sur la prévention santé et sur les cas d'urgence médicale.

Thymée N'DOUR rappelle qu'en 2001, un groupe de travail avait justement proposé de dégager un espace où les associations pourraient afficher des informations sur la santé. Puisque seulement 34 associations ont été reconnues, il y a des panneaux libres. Elle demande s'ils ne pourraient pas être utilisés à cet effet.

Xavier BRUNSCHVIGG répond que c'est une excellente idée. Mais il ne souhaite pas que chaque association puisse afficher n'importe quelle information à n'importe quel moment. Il propose que ces informations soient transmises à la direction de la communication, qui fera le tri. Si ces affiches ont le tampon de la direction de la communication, cela évitera qu'elles soient recouvertes de façon anarchique par d'autres affiches. L'affichage de la *newsletter* est également une très bonne idée. Cela prendra beaucoup de place, parce qu'elle est relativement longue. Il fait remarquer qu'il faut conserver des panneaux d'affichage libres. S'il n'y en a pas, on risque de voir des affiches et des autocollants un peu partout dans l'établissement.

Edmond ESPANEL rappelle que lors de la dernière Commission paritaire, il avait demandé que le règlement de la Commission soit distribué en même temps que l'ordre du jour de cette séance. En effet, lors de la séance sur la reconnaissance des associations, il y avait eu quelques difficultés en raison d'un nombre égal de votes pour et contre la reconnaissance de certaines associations. Il souhaite que l'ensemble des membres disposent du règlement lors de la prochaine séance. Par ailleurs, il semble que cette année, les inscriptions administratives soient un peu plus rapides que les années précédentes. La quasi totalité des étudiants devraient avoir leur carte d'ici début décembre. Mais ce sont toujours des délais trop longs, ce que les étudiants ont du mal à comprendre. En outre, cette année, les cartes ont été livrées au 56 rue des Saints-Pères, pour être ensuite plastifiées au 27 rue Saint-Guillaume, ce qui semble irrationnel. Puisque Sciences Po s'est beaucoup modernisé ces dernières années, il propose de faire des cartes directement en plastique, qui pourraient être délivrées plus rapidement.

Guillaume PIKETTY répond qu'une partie des délais d'inscription administrative est liée au fait que certains dossiers sont incomplets et ne sont traités que très tardivement par les étudiants, qu'il faut relancer, ce qui fait perdre du temps aux salariés. En ce qui concerne les cartes, il s'agit d'avoir une carte d'étudiant qui soit également une carte de prêt à la bibliothèque. C'est ce processus de constitution d'une carte unique qui fait intervenir un certain nombre de salariés relevant de services différents. Il convient que ce processus de synergie n'a pas été conduit comme il aurait dû l'être dans les délais où il aurait dû l'être. L'idée est de profiter de la réinstallation du centre de documentation

au 30 rue Saint-Guillaume et donc de la mise en place de nouvelles procédures de délivrance de cartes uniques pour arriver à un système plus efficace et plus rapide.

La séance est levée à 19 h 56.